



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe du Capes et Cafep-Capes

Section arts plastiques

Exemple de sujet pour l'épreuve écrite disciplinaire appliquée

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capes et du Cafep-Capes sont modifiées. [L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

Deux sujets « zéro » sont proposés.

Ils reprennent à dessein les éléments du sujet de l'**épreuve de culture plastique et artistique** de l'admissibilité et lui articulent d'autres présents dans les batteries de sujets de l'**épreuve de mise en situation professionnelle** de l'admission pour la session 2021.

Le premier sujet « zéro » est tiré à part. Il propose de la sorte une variation, à partir du même énoncé du sujet, du même corpus d'œuvres et du même document issu de la recherche, sur :

- les axes de travail accompagnant le sujet ;
- la nature du document pédagogique ;
- le cycle et le niveau de classe imposés.

Avec ces deux exemples, il s'agit :

- d'une part, de présenter les écarts entre les anciennes modalités des deux épreuves d'admissibilité et d'admission, citées *supra*, et d'illustrer l'articulation qui en est faite dans ce nouveau schéma, à compter de la session 2022 ;
- d'autre part, de sous-tendre les possibilités induites par la nature curriculaire des programmes, du cycle 3 de la scolarité obligatoire aux cycles du lycée, pour régler des apprentissages différents selon les niveaux de la scolarité à partir de références identiques comme de notions communes ou complémentaires.

Attendus

Chacun de ces sujets est composé de deux parties à traiter obligatoirement.

Attendus de la première partie :

- repérer à partir du corpus d'œuvres et situer — dans l'espace et le temps — des enjeux (plastiques, techniques, artistiques, esthétiques, culturels, sociétaux, etc.) explicitement liés au sujet et à l'axe de travail qui l'accompagne, en tenant compte également du document issu de la recherche ;
- enrichir l'argumentation de références précises (artistiques, historiques, théoriques, etc.) et pertinentes autres que les œuvres du corpus fourni ;
- justifier le choix d'au moins deux documents de ce corpus d'œuvres, analysés de manière méthodique au regard de la réflexion sous-tendue par le sujet ;
- dégager, sur la base de ce travail, des problématiques susceptibles de nourrir un projet d'enseignement en arts plastiques.

Attendus de la deuxième partie :

- justifier explicitement l'ancrage du projet de séquence dans une des problématiques dégagées dans la première partie de l'épreuve ;
- élaborer, structurer et argumenter des apprentissages opérants au regard de l'axe de travail imposé pour cette deuxième partie de l'épreuve ;
- choisir précisément un niveau de classe dans le cycle défini par le sujet et le justifier au regard de la progressivité des apprentissages ;
- relier le projet de séquence aux compétences travaillées du programme retenues à dessein.

Barème et notation

Portant, selon des priorités différentes, sur des savoirs et des compétences à articuler, tous liés à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique (culture plastique et artistique d'une part, transposition didactique d'autre part), chacune des parties de l'épreuve est notée sur 10 points.

Structuration

L'énoncé du sujet est assorti de consignes.

Pour ancrer, développer sa réflexion, prélever des données et des informations, un dossier de documents est fourni : corpus d'œuvres, documents(s) issus de la recherche, document(s) pédagogique(s), rappel de la définition de l'épreuve.

Sujet zéro, exemple n° 2

CAPES EXTERNE-CAFEP d'arts plastiques
Épreuves d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée

Sujet et consignes.....	page 2
Corpus d'œuvres.....	pages 4 à 7
Document issu de la recherche.....	page 8
Documents pédagogiques.....	page 10 à 11
Annexe : rappel de la définition de l'épreuve.....	page 12

Sujet

« Geste(s) »

Consignes

Pour chacune des deux parties de l'épreuve, le candidat produit un écrit argumentatif et structuré relevant de la forme dissertée.

- Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé

Axe de travail : maîtrise et lâcher prise dans la création artistique en arts plastiques

- Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques

Axe de travail : articulation entre composantes plasticienne, théorique et culturelle des apprentissages

Données contextuelles obligatoires :

Programmes d'enseignement optionnel d'arts plastiques du cycle terminal	Groupe entier	Séances de 3 heures
---	---------------	------------------------

Remarques : La rédaction peut s'accompagner de croquis et de schémas pour enrichir les analyses et démonstrations conduites.

Toute reproduction couleur est sujette à des variations chromatiques par rapport à l'œuvre originale. Il convient donc de s'attacher à l'analyse du document tel qu'il se présente dans ce dossier.

Corpus d'œuvres (première partie de l'épreuve)

Document 1



Johannes Vermeer van Delft (1632 - 1675), *La Peinture ou l'atelier du peintre*, 1665-67, huile sur toile, 120 x 100 cm (cadre 152,5 x 133,5 x 10,5 cm). Wien (Vienne), Kunsthistorisches Museum.

Document 2



Rebecca Horn (1944 -), *Fingerhandschuhe* (Gants de doigts), tissu, bois, métal, 1972. Londres, Tate modern.

Document 3



Auguste Rodin (1840-1917), *Balzac, étude de robe de chambre*, 1897, plâtre et tissu enduit de plâtre, H. 148 cm ; L. 57,5 cm ; P. 42 cm. Paris, musée Rodin.

Document 4



Fabienne Verdier (1962 -), *vue d'atelier*, 2015, et *outils*, 2016.

Document issu de la recherche (première partie de l'épreuve)

« Le geste revêt ainsi tantôt une dimension utilitaire, pragmatique, tantôt une dimension affective et expressive. Il paraît en tout cas révéler une propriété du corps humain — et peut-être, au-delà, du vivant — de signifier à même le corps. Certes, le langage articulé a lui aussi recours à des supports physiques, mais l'association, par exemple, d'une forme acoustique et d'un concept est arbitraire. Aussi le sens est-il susceptible de transferts sans se départir de la "logique" qui le constitue ; il est et reste analysable, réductible à des éléments décomposables et recomposables à l'envi, quel que soit le vecteur. Alors que dans le geste, en cela plus métonymique que métaphorique, il est impossible de séparer la *signification* du *comportement*. La première est rivée à une attitude ou à une posture, dont elle ne saurait s'émanciper. »

Extrait de : Michel Guérin, *Philosophie du geste*, édts. Actes Sud, 1995, édition augmentée 2011.

Documents pédagogiques (deuxième partie de l'épreuve)

Document 1

I. Champ des questionnements plasticiens (au moins 75 % du temps annuel)¹ (extraits) :

(...)

Domaines de la formalisation des processus et des démarches de création : penser l'œuvre, faire œuvre

L'idée, la réalisation et le travail de l'œuvre	
Situations de pratiques, de projet	Questionnements à déduire
Penser le projet d'une création dans la dynamique d'une pratique artistique	Projet de l'œuvre : de l'idée au projet et à la réalisation de la production artistique, diversité des approches et des moyens sollicités. Œuvre comme projet : dépassement du prévu et du connu, statut de l'action, travail de l'œuvre.

(...)

¹ Programme d'enseignement optionnel d'arts de première et terminale générales et technologiques, Arts plastiques, classe de première, Bulletin officiel spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

Document 2

Installer et mettre en œuvre l'enseignement optionnel d'arts plastiques²

Partie 1 : visées et dynamique pédagogique spécifiques, équilibre des composantes de formation (extraits)

(...)

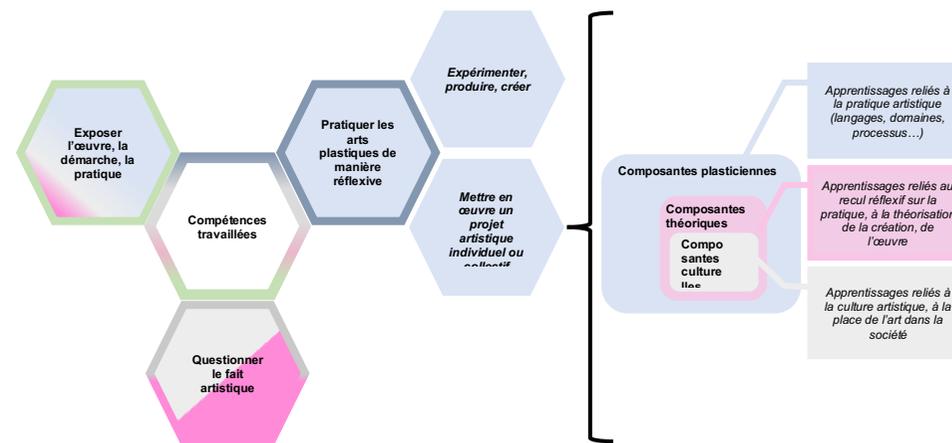
Des groupes de compétences travaillées

Les compétences travaillées des programmes s'ancrent dans les trois grandes composantes de l'enseignement de la discipline, présentes de l'école à l'enseignement supérieur : plasticiennes, théoriques, culturelles. En cela, elles poursuivent les approches soutenues au cycle 4. La compétence « Exposer », introduite au lycée, mobilise — ponctuellement — l'ensemble des autres compétences.

(...)

Des champs de questionnements disciplinaires

Les champs de questionnements des programmes sont structurés de manière commune. Ils sont irrigués par les trois composantes de la formation en arts plastiques (plasticiennes, théoriques, culturelles). Les questionnements plasticiens sont désormais organisés autour de trois grands domaines d'étude.



² Ressources d'accompagnement des programmes du lycée, eduscol.education.fr

Annexe : rappel de la définition de l'épreuve³

L'épreuve mobilise et permet d'apprécier des savoirs et des compétences disciplinaires, pédagogiques et didactiques du candidat pour élaborer un projet de séquence d'enseignement en arts plastiques. Elle s'appuie sur un dossier de documents textuels et/ou visuels, imprimés ou en ligne. Le sujet précise des données dont la prise en compte est obligatoire (par exemple : cycle ou niveau concerné, organisation en classe entière ou en groupe d'élèves, questionnements des programmes et/ou compétences travaillées, champs de pratiques plastiques privilégiés, etc.). Elle se déroule en deux parties successives.

Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé

Prenant en compte les données du sujet, le candidat opère une sélection parmi les œuvres du corpus inclus dans le dossier de documents dont il justifie le choix au regard du sujet. S'appuyant sur une analyse mobilisant certaines de leurs dimensions (plastiques, techniques, procédurales, iconiques, sémantiques, symboliques, etc.) et sur la connaissance de leurs inscriptions dans l'histoire de l'art comme dans la pluralité des esthétiques, il dégager des problématiques susceptibles de sous-tendre un projet d'enseignement au regard des programmes.

Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques

Tirant parti du travail réalisé dans la première partie de l'épreuve, le candidat développe les principales composantes d'un projet de séquence d'enseignement en arts plastiques. Il en justifie les ancrages et les visées (objectifs, contenus, compétences, apprentissages, inscription dans une progression, etc.). Il précise les modalités essentielles qui sont envisagées (types de pratiques plastiques, moyens mobilisés, dispositifs et situations pédagogiques, activités, temps, supports, outils, etc.) et témoigne de recul pour en penser une mise en œuvre opérante.

³ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, JORF n° 0025 du 29 janvier 2021